

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ Adoption du Règlement # 277-25-003 modifiant le Règlement 2011-11-008 sur le zonage

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu :

QUE lors de la séance du conseil municipal de Saint-Charles-sur-Richelieu, tenue le 9 avril 2025 sous la présidence de madame la mairesse Julie Lussier, les membres du conseil municipal ont adopté le règlement 277-25-003.

QUE la municipalité a reçu l'avis de conformité requise de la part de la MRC de la Vallée-du-Richelieu le 15 mai 2025.

Par conséquent, ce règlement est présentement en vigueur et est disponible au bureau municipal à toutes les personnes qui désirent le consulter.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 20 mai 2025.

Nathalie Cliche

Rathalie Cliche

Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Cliche, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidant à Mont-Saint-Hilaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 17 h 00 ce 20 mai 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20 mai 2025.

Nathalie Cliche Greffière-trésorière